

Dans le cas de notre projet technologique La découverte d'un besoin est liée à la lecture d'un article évoquant les problèmes concomitants à l'utilisation des baladeurs.

I) Analyse du texte source :

Après avoir pris connaissance du texte source "ne poussez pas les baladeurs" vous répondrez aux questions suivantes.

1. Lors d'un sondage en 1984, combien de Français souffraient du bruit ? *56 % de Français*
2. A combien était estimé le coût des nuisances liées au bruit ? *100 Milliards de francs (~150 millions €)*
3. Quelle est l'unité d'intensité du son ? *.Le Décibel (db)*
4. Quelle est l'unité de fréquence du son ? *.Le Hertz (Hz)*
5. Quelle est la limite de la zone de danger avec un baladeur ? *80 db*
6. Quel est le seuil de douleur ? *.120 db.....*
7. Quelle est l'autre limite à ne pas dépasser avec un baladeur ? *La durée d'écoute par exemple à 80 db une durée de l'ordre de 7h/semaine est déconseillée. L'écoute d'un baladeur pendant 60 mn à 105 db*
8. Quels sont les risques encourus ? *.Une fatigue auditive entraînant un manque de sommeil et des échecs scolaire peut apparaître lors de l'écoute prolongée à un niveau sonore de l'ordre de 85 db, Des lésions auditives irréversibles peuvent subvenir lors d'une écoute prolongée à des volumes sonores plus intense,*
9. Quelles sont les mesures proposées concernant les baladeurs ? *Une loi imposant la limitation du volume sonore des baladeurs ou l'imposition d'une étiquette de prévention fut proposée.*
10. Peut-on devenir sourd en écoutant simplement son baladeur ? *. Lors d'un écoute prolongée a un volume sonore important des lésions irréversibles peuvent apparaître entraînant a force une surdité.*
11. En résumé, quelles sont les autres sources de danger pour l'audition citées dans le texte ou omises ?
Toutes les source sonores émettant des volumes très intenses (Ball trap, marteaux piqueurs, mobylette mal réglée ou concert de rock) peuvent être des sources de danger pour l'audition.
12. Quelles mesures sont prises pour les limiter ? *.Dans la plupart des cas, nécessitant l'emploi d'engin émettant un volume sonore intense, l'utilisation d'un casque « antibruit » est obligatoire. Dans le cas des discothèques ou des concerts des limitations du volume des sources sonores sont fixées (comme en Grande Bretagne).*